



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXVII)/20
6 novembre 1999

FRANÇAIS
Original: ANGI AIS

VINGT-SEPTIEME SESSION
1 au 6 novembre 1999
Yokohama (Japon)

DECISION 11(XXVII)

FRÉQUENCE ET DURÉE DES SESSIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant les Décisions 4(XXVI) et 4(XXV) portant sur la fréquence et la durée des sessions du Conseil et des Comités et sur le renforcement et la rationalisation des travaux des Comités,

Rappelant également la Communication préliminaire du Directeur exécutif sur les options relatives à la fréquence et la durée des sessions du Conseil et des Comités [ITTC(XXVI)/11],

Accueillant avec satisfaction le rapport du Directeur par intérim sur les informations nécessaires et méthodes proposées pour le bilan et la réévaluation de la fréquence et de la durée des sessions du Conseil et des Comités [ITTC(XXVII)/5],

Réaffirmant le besoin d'améliorer la productivité et le rapport coûts-efficacité de l'Organisation,

Décide de prier le Directeur exécutif de compléter les informations présentées dans le document ITTC(XXVI)/11 en fournissant au Conseil en sa vingt-huitième session une estimation des coûts des options contenues dans l'annexe de ce document.

* * *